Le 28 janvier 2018

Chers adhérents,

Il n'est pas trop tard pour vous souhaiter, à vous et à vos proches, une excellente année 2018 et pour vous remercier de votre soutien. Notre association compte d’ailleurs, à ce jour, 27 membres.

Beaucoup de chose se sont passées depuis la dernière communication et notamment depuis l'appel de fond pour la lettre de l'avocate.

C'est l'occasion pour moi de vous faire un état des lieux de la situation.

Un courrier d’avocat a été envoyé au maire le 28 novembre dernier afin de lui demander de s'opposer à la demande de permis d'aménager déposé le 16 octobre 2017 pour la création d'un lotissement sur le verger des Bas Sablons. Le maire a purement et simplement accusé réception de ce courrier le 30 novembre 2017.

Avec J-P Mousseaux, nous avons rencontré le maire le 16 décembre 2017 pour afficher clairement la position de l'association concernant le projet en question. A cette occasion, un email synthétique avait été envoyé à tous les adhérents.

Suite à cette rencontre, il a été décidé de mobiliser plus largement les habitants de notre village en lançant une pétition contre la densification massive et non maitrisée au sein de notre commune. Je tiens tout d'abord à remercier très sincèrement les personnes de l'association qui se sont mobilisées pour faire signer cette pétition et tout particulièrement Viviane Pointeau qui en a assuré toute la coordination. En très peu de temps, le résultat a dépassé toutes nos espérances avec 187 signatures recueillies.

Cette pétition (en pièces jointes) a été remise au maire le 18 janvier 2018 avant la prise décision sur le permis d'aménager (vous trouverez également en pièce jointe le compte-rendu de cette réunion).

Nous allons maintenant envoyer cette pétition, pour information, au président de la communauté d'agglomération, au sous-préfet et au préfet de Seine et Marne. En parallèle, nous allons continuer à informer et mobiliser les habitants du village en continuant à faire signer la pétition pour obtenir un maximum de signatures.

Comme vous le lirez dans le compte-rendu, la décision de la mairie sera très probablement prise lors du conseil municipal du 8 février prochain.

Nous prévoyons donc, à l'issue de la décision que nous craignons en notre défaveur, d'organiser rapidement une assemblée générale extraordinaire. Il apparaît évident qu'un des points à l'ordre du jour sera la décision de faire ou non un recours contre le projet. Cependant nous profiterons également de l'occasion pour voter la constitution du bureau pour l'année à venir.

Dans ce cadre, si des adhérents souhaitent devenir membre du bureau ou ajouter un autre point à l'ordre du jour, merci de me faire parvenir vos souhaits sous deux semaines.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement

--

Cyril Catherine